

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**

**CM2025/12/12/45 : CRÉATION DE 12 CONTRATS DE PROJET, À LA DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT ET À LA DIRECTION DE L'EAU ET DE LA GEMAPI**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 décembre 2025  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffroy BOULARD

**LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.5219-1,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1 et L.332-24 à L.332-26,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Considérant** l'accroissement des missions de la Métropole dans le cadre des compétences développées au sein de Direction de l'Environnement, de l'Energie et du Climat, et le souhait dans ce cadre de recruter un emploi non permanent de Chargé de mission « Structuration de filières et restauration collective ».

**Considérant** les tâches à accomplir, du **Chargé de mission « structuration de filières et restauration collective »** relevant de la catégorie A de la filière technique ou administrative, du cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux, pour mener à bien le projet Seine Nourricière, à savoir :

- Piloter et mettre en œuvre des outils de mise en relation entre l'offre agricole et la demande alimentaire en lien avec les partenaires de Seine Nourricière ;
- Préfigurer, piloter et mettre en œuvre des groupements de commande à l'échelle métropolitaine pour faciliter les approvisionnements durables et de proximité, en lien avec le programme métropolitain des « Cantines engagées » et les partenaires agricoles de Seine Nourricière ;
- Préfigurer, piloter et mettre en œuvre des expérimentations en matière d'approvisionnement local, de logistique du dernier kilomètre notamment en cyclo-logistique à destination de la restauration collective des communes métropolitaines, en lien avec les partenaires agricoles du Bassin de la Seine ;
- Piloter des études visant au recensement de l'offre disponible et au diagnostic de la restauration collective métropolitaine.

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chef de pôle « Grand Paris Rénovation »**, relevant de la catégorie A de la filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Pilotage global du programme et coordination avec la BEI et les partenaires ;
- Animation et suivi de l'équipe Grand Paris Rénovation
- Représentation du dispositif Grand Paris Rénovation vis-à-vis des collectivités lauréates
- Appui de l'équipe technique dans l'accompagnement technique des communes, dans la définition et la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique ;
- Appui de l'équipe technique dans l'intégration des solutions d'énergies renouvelables dans les projets ;
- Appui de l'équipe technique dans l'évaluation économique des projets et optimisation des coûts ;
- Appui de l'équipe technique dans la structuration des plans de financement et mobilisation des aides ;
- Suivi budgétaire, reporting et respect des obligations contractuelles vis-à-vis de la BEI.

**Considérant** les tâches à accomplir des **Chargés de mission « Rénovation des bâtiments publics »**, relevant de la catégorie A de la filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Assister les collectivités dans la mise en œuvre des marchés de travaux et dans la consultation des entreprises aux côtés de l'ingénieur en ingénierie financière et de l'économiste de la construction ;
- Réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics et accompagner les collectivités lauréates dans la mise en œuvre des études amont ;
- Réaliser le suivi technique et financier du marché à bons de commandes d'études techniques amont mises à disposition des collectivités ;
- Proposer des scénarios de rénovation compatibles avec les objectifs de performance énergétique ;
- Assurer la coordination avec les services techniques des communes ;
- Conseiller les communes au quotidien sur les choix techniques de rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Contribuer au reporting technique et financier du programme ;
- Effectuer la veille de nouvelles solutions techniques de rénovation thermique.

**Considérant** les tâches à accomplir des **Chargés de mission « énergies renouvelables appliquées au bâtiment »**, relevant de la catégorie A de la filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Assister les collectivités dans la mise en œuvre des marchés de travaux et dans la consultation des entreprises aux côtés de l'ingénieur en ingénierie financière et de l'économiste de la construction ;
- Identifier les opportunités d'intégration des ENR (solaire, géothermie, biomasse) dans les projets de rénovation des bâtiments ;
- Réaliser des études de faisabilité technique et économique et accompagner les collectivités lauréates dans la mise en œuvre des études amont ;
- Conseiller les communes au quotidien sur les choix techniques et les montages contractuels de développement des ENR appliqués au bâtiment ;
- Contribuer au reporting technique et financier du programme ;
- Effectuer la veille de nouvelles solutions techniques en matière de développement des énergies renouvelables ;
- Réaliser le suivi technique et financier du marché à bons de commandes d'études techniques amont mises à disposition des collectivités

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chargé de mission « économiste de la construction »**, relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Assister les collectivités dans la mise en œuvre des marchés de travaux et dans la consultation des entreprises pour une meilleure efficacité économique des projets de rénovation ;
- Établir les estimations financières des projets de rénovation ;
- Analyser les coûts et proposer des optimisations de coûts ;
- Contribuer à la sécurisation financière des opérations ;
- Conseiller les communes sur les choix économiques des projets ;
- Contribuer au reporting technique et financier du programme.

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chargé de mission « ingénierie financière »**, relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Assister les collectivités dans la mise en œuvre des marchés de travaux et dans la consultation des entreprises
- Accompagner au montage des plans de financement des projets.
- Identifier et mobiliser les aides et subventions disponibles.
- Assurer la relation avec les partenaires financiers (BEI, ADEME, Région...).
- Appuyer les ingénieurs techniques sur les aspects financiers des projets de rénovation des collectivités
- Conseiller les communes dans les domaines de compétences de l'ingénierie financière des projets de rénovation
- Contribuer au reporting technique et financier du programme.
- Effectuer la veille sur de nouvelles solutions de financement

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chargé de mission « gestion administrative et financière »**, relevant de la catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à savoir :

- Suivre les engagements budgétaires et la comptabilité du programme ;
- Préparer les bilans et rapports financiers pour le programme ELENA auprès de la BEI ;
- Garantir la conformité réglementaire et contractuelle du programme ;
- Appuyer le chef de pôle dans le suivi global du programme ;
- Appuyer les ingénieurs techniques sur les aspects financiers du programme ;
- Conseiller les communes dans les domaines de compétences de la gestion administrative et financière des projets de rénovation ;
- Contribuer au reporting technique et financier du programme ;
- Effectuer le suivi et la validation et la transmission de toutes les pièces financières avec les collectivités lauréates et les services ELENA de la BEI ;
- Effectuer le suivi technique et comptable du marché à bons de commandes d'études techniques amont mises à disposition des collectivités.

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chef de projet « PICS »**, relevant de la catégorie A de la filière administrative et technique, du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'élaboration du PICS et sa mise en œuvre, à savoir :

- Piloter administrativement, financièrement et techniquement le marché d'élaboration du PICS de la Métropole, divisé en 3 lots : planification et mise en place d'outils de diffusion et suivi ; élaboration du PICS ; accompagnement juridique ;
- Assurer et renforcer, avec le chef du pôle Prévention des Inondations, les liens avec les services de l'Etat, les préfectures, et la Zone de Défense ;
- Accompagner les villes dans l'élaboration et la mise-à-jour de leur PCS et DICRIM, au regard du PICS de la Métropole ainsi que de la gestion des systèmes d'endiguement ;
- Travailler avec les communes et EPT n'ayant pas de PCS pour obtenir des données liées aux enjeux et moyens ;
- Aider le chargé(e) de mission affecté à ce projet à préparer et animer les exercices de test du PICS en interne et en associant les partenaires et gestionnaires de crise ;
- Participer à la réflexion générale sur la réduction de la vulnérabilité du périmètre métropolitain ;
- Être en contact avec les communes et EPT, notamment avec l'animation du réseau des « référents crise » pour recueillir et analyser les PCS et documents de crise ainsi que les données attendues dans le PICS ;
- Contribuer à la constitution des outils de révisions régulières et facilitées des informations des villes et EPT inscrites dans le PICS ;
- Participer à la gestion de crise inondation de la Métropole, au travers de l'astreinte GeMAPI ainsi que la mobilisation en cellule de crise, en cas de crue. Il pourra aussi être envisager une évolution de ces points si une astreinte PICS est mise en place.

**Considérant** les tâches à accomplir du **Chargé de mission « PICS »**, relevant de la catégorie A de la filière administrative et technique, du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'élaboration du PICS et sa mise en œuvre, à savoir :

- Apporter une vision opérationnelle et pratique de la gestion de crise ;
- Contribuer au parangonnage des expériences des autres collectivités ou opérateurs dans le domaine de la gestion de crise pour élaborer une culture PICS au sein de la Métropole ;
- Mettre en place les outils opérationnels PICS pour recueillir les demandes de moyens des communes (et EPT) pour leur mise à disposition ;
- Travailler avec les communes et EPT n'ayant pas de PCS pour obtenir des données liées aux enjeux et moyens ;
- Travailler à la constitution de moyens et outils nécessaires au fonctionnement du PICS au sein de la Métropole, et pouvant potentiellement être mis à disposition des communes ;
- Travailler avec les prestataires techniques du marché d'élaboration du PICS de la Métropole, coordonné par le chef(fe) de projet ;
- Participer à l'animation du réseau des « référents crise » constitué des communes, EPT et partenaires, pour recueillir et analyser les PCS et documents de crise ainsi que les données attendues dans le PICS ;
- Préparer, organiser et animer les exercices de test du PICS en interne et en associant les partenaires, prestataires et gestionnaires de crise (exercice de type « Séquana/HYDROS ») ;
- Proposer et porter la mise en place des outils de révisions régulières et facilitées des informations des villes inscrites dans le PICS (numéro de contacts, moyens humains, moyens matériels etc) ;
- Le chargé(e) de mission PICS travaillera en étroite collaboration avec le chef(fe) de projet PICS ;
- Il contribuera à identifier les vulnérabilités des communes métropolitaines et pourra participer à la réduction de ces vulnérabilités ;
- Enfin, l'agent participera à la gestion de crise inondation de la Métropole, au travers de l'astreinte GeMAPI ainsi que la mobilisation en cellule de crise, en cas de crue. Il pourra aussi être envisager une évolution de ces points si une astreinte PICS est mise en place.

**Considérant** que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (article L.332-26 du code général de la fonction publique),

**Considérant** que cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chargé de mission « Structuration de filières et restauration collective » à temps complet relevant de la catégorie A filière technique ou administrative, du cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux, pour mener à bien le projet Seine Nourricière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chef de pôle « Grand Paris Rénovation » à temps complet relevant de la catégorie A filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer trois emplois non permanents de Chargé de mission « Rénovation des bâtiments publics » à temps complet relevant de la catégorie A filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer deux emplois non permanents de Chargé de mission « énergies renouvelables appliquées au bâtiment » à temps complet relevant de la catégorie A filière technique, du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chargé de mission « économiste de la construction » à temps complet relevant de la catégorie A filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chargé de mission « ingénierie financière » à temps complet relevant de la catégorie A filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chargé de mission « gestion administrative et financière » à temps complet relevant de la catégorie A filière administrative, du cadre d'emplois des attachés territoriaux, pour mener à bien l'accompagnement des collectivités dans la préparation et la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du programme ELENA, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chef de projet « PICS » à temps complet relevant de la catégorie A des filières administrative et technique, du cadre d'emplois des attachés et des

ingénieur territoriaux, pour mener à bien l'élaboration du PICS et sa mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2026.

**DÉCIDE** de créer un emploi non permanent de Chargé de mission « PICS » à temps complet relevant de la catégorie A des filières administrative et technique, du cadre d'emplois des attachés et des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'élaboration du PICS et sa mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2026.

**DÉCIDE** de créer 1 emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie A des filières administrative ou technique, du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien le projet Seine Nourricière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour une durée de 4 ans, pour exercer les fonctions suivantes :

- Chargé de mission « Structuration de filières et restauration collective »

**DÉCIDE** de créer 9 emplois non permanents à temps complet relevant de la catégorie A des filières administrative ou technique, du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien le programme ELENA, à compter du 1er mars 2026, pour une durée de 3 ans, correspondant à la période d'éligibilité de l'assistance technique ELENA, pour exercer les fonctions suivantes :

- 1 Chef de pôle « Grand Paris Rénovation »
- 3 Chargés de mission « Rénovation des bâtiments publics »
- 2 Chargés de mission « Énergies renouvelables appliquées au bâtiment »
- 1 Chargé de mission « Économiste de la construction »
- 1 Chargé de mission « Ingénierie financière »
- 1 Chargé de mission « Gestion administrative et financière »

**DÉCIDE** de créer 2 emplois non permanents à temps complet relevant de la catégorie A des filières administrative ou technique, du cadre d'emplois des attachés ou des ingénieurs territoriaux, pour mener à bien l'élaboration du PICS et sa mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2026, pour une durée de 3 ans, pour exercer les fonctions suivantes :

- 1 Chef de projet « PICS »
- 1 Chargé de mission « PICS »

**DIT** que pour ces emplois, les collaborateurs devront justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou 7 ou équivalent, ou le cas échéant d'une expérience significative de la durée suivante sur des fonctions similaires :

- Chargé de mission « Structuration de filières et restauration collective » : de 3 à 5 ans ;
- Chef de pôle « Grand Paris Rénovation » : de 8 à 10 ans ;
- Chargé de mission « Rénovation des bâtiments publics » : de 3 à 5 ans ;
- Chargé de mission « Énergies renouvelables appliquées au bâtiment » : de 3 à 5 ans ;
- Chargé de mission « Économiste de la construction » : de 5 à 7 ans ;
- Chargé de mission « Ingénierie financière » : de 3 à 5 ans ;
- Chargé de mission « Gestion administrative et financière » : de 3 à 5 ans ;
- 1 Chef de projet « PICS » : de 3 à 5 ans ;
- 1 Chargé de mission « PICS » : de 5 à 10 ans.

**DIT** que ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique.

**PRÉCISE** que pour ces emplois de catégorie A, la rémunération sera calculée de l'indice brut 444 hors échelle A par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.

**PRÉCISE** que ces contrats seront renouvelables expressément, dans la limite de 6 ans maximum.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique et à signer les contrats et tous les actes y afférents.

**DIT** que la présente délibération porte création de douze postes non permanents dans le cadre de contrats de projet.

Chargé de mission	12
<b>Total</b>	<b>12</b>

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 et suivants de la Métropole.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.